



LE PETIT MESSINOIS

Mairie de Messein
Numéro 81 – Juillet/Août 2015

Mairie : 51 Rue du Bois de Grève - 54850 MESSEIN - Tél. : 03.83.47.22.21
Directeur de publication : Daniel LAGRANGE - Rédacteur : Olivier MEUNIER-
CONROUX
Mise en page : Corinne WEIGERDING
Site : www.messein.fr - Email : mairie@messein.fr
Dépôt légal : Avril 2008

SOMMAIRE

MAIRIE

Page 1

*Eté 2015 : horaires
ouverture mairie et
agence postale
*animation jeunesse

Page 2

*groupe scolaire Jean
Rostand
* arrêté : brûlage des
déchets

Page 3

*opération *Tranquillité
vacances*
*démarchage
*Direction
départementale des
finances publiques
*RTE

Page 4

*telepointspermis.fr
*le nouveau T'MM

CCMM

Page 5

*le nouveau T'MM
(suite)
*permanence *Habitat*

ASSOCIATIONS

Page 6

*Francas
*Fête du lac
*La boule messinoise

BONNES VACANCES D'ÉTÉ !

ATTENTION !

MAIRIE

HORAIRES D'ÉTÉ :

du 10 août au 29 août,
la mairie sera ouverte au public tous les matins
de 10h à 12h.

AGENCE POSTALE

HORAIRES D'ÉTÉ :

L'agence postale de Messein sera fermée du
du mercredi 05 août inclus au mardi 18 août inclus
et du lundi 31 août inclus au samedi 05 septembre inclus

Pendant ces 2 périodes, tous les courriers recommandés et colis pourront
être retirés à la Poste de Neuves-Maisons.

ANIMATION JEUNESSE

pour les ados entre 11 et 18 ans

VACANCES D'ÉTÉ 2015

En partenariat avec la CCMM, 8 semaines d'activités diverses et variées !
Renseignements, programmes, informations au 06.16.84.77.63 ou 06.16.80.63.22
Mail : ados@cc-mosellemadon.fr ou Facebook : anim ados
Des plaquettes d'information sont aussi disponibles à l'accueil de la mairie et
consultables sur le site www.messein.fr en page d'accueil.

GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND

RÉUNION TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Le 29 Juin une quinzaine de parents a assisté à la réunion publique sur le bilan des TAP 2014 / 2015 ainsi que sur les projets pour 2015 / 2016.

Le bilan financier présenté fait état d'un déficit de 2.500 €, c'est pourquoi la municipalité maintient la participation des parents à 1 € pour l'année 2015 / 2016.

Plus de 78% des enfants ont participé aux TAP pour cette année avec des activités telles que : endurance, art du cirque, pâtisserie, espagnol, recycl'art, foot, jeux d'opposition, hand-ball, bricolage, activités manuelles, jeux de société, ...

Un Projet Educatif De Territoire (PEDT) est en cours de signature auprès de la Préfecture, de l'Académie et de la CAF. Ce plan est un document qui définit les objectifs pédagogiques et éducatifs, les modalités de mise en œuvre des TAP, les locaux, les conditions d'évaluation des TAP. Il permettra à la commune de pérenniser le versement du fonds d'amorçage. Il sera mis à disposition des parents sur le site de la commune après signature.

Dans ce cadre, le travail du comité de pilotage, qui avait pour but de mettre en œuvre cette réforme, est terminé. Il va être remplacé par un comité de suivi. Si des parents, des associations ont envie de participer à ce suivi, qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître en mairie.

Les activités pour 2015 / 2016 étant en cours de construction, il n'est pas possible de donner tous les détails aujourd'hui. Cependant, une amélioration souhaitée par les parents sera mise en œuvre. A savoir : en début de session, les activités auxquelles leurs enfants participeront ainsi que le nom des intervenants qui les prendront en charge seront communiqués en début de session aux parents.

La mairie, les parents et l'équipe enseignante ont tenu à remercier l'ensemble des intervenants et la coordinatrice des TAP pour la qualité de leur travail, le sérieux des activités proposées ainsi que pour leur investissement auprès des enfants.

DÉPART – ARRIVÉE AU GROUPE SCOLAIRE JEAN ROSTAND

Après 5 ans passés à enseigner aux CM1, Céline MOUREAUX-GABAYE est partie pour d'autres horizons, pas si lointains que cela, puisqu'elle officiera désormais à Malzéville.

Nous lui souhaitons une bonne poursuite dans l'exercice de ses fonctions.

Sandrine GASPARETTO la remplacera à la rentrée.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

REMISE DES DICTIONNAIRES AUX CM2

Lundi 29 Juin, les élèves de CM2 ont reçu pour leur rentrée en 6^{ème} un dictionnaire de la part de la municipalité.

Les absents pourront venir le chercher en Mairie.

Interdiction de brûlage des déchets (arrêté du 30/01/2009) : RAPPEL

Le maire de la commune de Messein,

Vu les articles L. 131 et suivants du code des communes relatifs aux pouvoirs de police conférés aux maires,

Vu le Règlement Départemental Sanitaire et notamment l'article 84 qui stipule "que le brûlage de tout déchet est interdit",

ARRÊTÉ

Art. 1 - Le brûlage de tout déchet est interdit sur le territoire communal.

Art. 2 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements CCMM en vigueur.

Art. 3 - Le Préfet de Meurthe-et-Moselle et la Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre des missions de protection des personnes et des biens, vise spécialement la lutte contre les cambriolages, constatés en plus grand nombre au cours de la période estivale.

Dès maintenant, vous pouvez informer la gendarmerie de votre période d'absence "Soyons attentifs à notre environnement, à certains comportements suspects, afin d'éviter des actes délictueux. [...] Soyons aussi attentifs

aux personnes isolées, fragilisées par la vie et pour qui, un conseil, un geste, une attention à leur vie quotidienne sont un réconfort. Sachons ainsi faire preuve de Solidarité et de Civisme".

ATTENTION : Dorénavant vous ne pouvez plus télécharger le formulaire sur internet ou en obtenir un à la mairie. Vous devez aller à la gendarmerie nationale de Neuves-Maisons - 58 rue du capitaine Caillon. Les bureaux sont ouverts **tous** les jours de 8h00 à 19h00.

ATTENTION, démarchage ...

Chaque année, nous faisons une mise en garde en ce qui concerne le démarchage à domicile ou par téléphone par des personnes ou sociétés assez peu scrupuleuses déclarant être mandatées par la mairie. **Sachez que la mairie n'envoie et ne fait démarcher absolument aucune entreprise chez les habitants.**

Si le cas devait se reproduire, n'acceptez en aucune façon, une proposition commerciale, quelle qu'elle soit, prétendue être en accord avec les services de la mairie.

De plus, une habitante nous a contactés début juillet lors du passage d'un "commercial" agressif qui vendait en porte à porte des serviettes de bain et qui pratiquait de la vente forcée. Heureusement, cette habitante a pu intervenir à temps chez sa voisine, une personne âgée, qui était entre les griffes de ce vendeur.

Il est donc une nouvelle fois utile de rappeler qu'il ne faut laisser entrer aucun inconnu chez soi, qu'il se dise envoyé par la mairie ou pas et de ne même pas essayer de discuter avec lui.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Tout en restant attachée au maintien d'un réseau de proximité, la Direction Générale des Finances Publiques se doit d'optimiser son organisation et son réseau afin d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement de ses structures et de rendre un service adapté sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, la Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe et Moselle souhaite transférer l'activité du recouvrement de l'impôt, actuellement exercée par la Trésorerie de Neuves-Maisons, au Service des impôts des particuliers de Vandoeuvre-lès-Nancy à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les usagers pourront ainsi effectuer l'ensemble de leurs démarches fiscales (déclarations, renseignements, paiements) auprès d'un service spécialisé disposant de toutes les compétences sur le calcul de l'impôt et son paiement. Par ailleurs, ces démarches peuvent être réalisées en ligne 7j/7 et 24h/24 sur le site impots.gouv.fr.

Cette opération est sans conséquence sur la gestion comptable et financière des collectivités locales. L'activité de la Trésorerie de Neuves-Maisons sera ainsi recentrée sur la gestion du secteur public local, ce qui permettra une prise en compte renforcée par le comptable des préoccupations des élus et une plus grande disponibilité pour l'exercice de sa fonction de conseil.

L'implantation de la Trésorerie n'est pas modifiée. Les usagers pourront continuer à y effectuer l'intégralité de leurs démarches en relation avec leur commune ou communauté de communes.

RTE : (Réseau de Transport d'Électricité)

Des travaux de peinture vont être entrepris prochainement à la traversée de la commune sur des pylônes des lignes à haute tension.

L'entreprise retenue pour réaliser les travaux de peinture est susceptible d'utiliser des moyens mécanisés (jet d'eau haute pression) pour la préparation des supports.

TELEPOINTSPERMIS.FR

Lutte contre l'insécurité routière et modification des comportements routiers

Mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur, la politique de lutte contre l'insécurité routière se décline également au niveau local. Le Préfet, par l'intermédiaire du coordinateur de sécurité routière, synthétise les actions à mener à travers le *Plan Départemental d'Action et de Sécurité routière* (PDASR).

Axe instructif : l'accès à une information détaillée sur les enjeux de la prévention routière est une étape indispensable à la prise de conscience. Le site <http://www.securite-routiere.gouv.fr> est le fer de lance de cette politique volontariste. Pour accéder à leur solde de points restants sur leur permis, les usagers de la route ont à leur disposition le site <http://www.telepointspermis.fr>

Axe éducatif : les stages de sensibilisation à la sécurité routière sont destinés à éviter la réitération des comportements dangereux. Pendant 2 jours, les participants sont invités à revoir leur représentation autour de la conduite. Les dates prévues en 2015 à Messein ou les communes avoisinantes sont désormais accessibles sur cette page <http://prostagespermis.fr/recuperation-points-MESSEIN-54850-54.html>

CCMM

Le nouveau T'MM arrive !



Le réseau T'MM va connaître d'importants changements à la rentrée 2015.

➤ **De nouvelles communes desservies !**

La communauté de communes Moselle et Madon s'est agrandie au 1^{er} janvier 2014, elle est désormais composée de 19 communes. Le réseau de transport T'MM a ainsi été intégralement repensé pour desservir les 7 nouvelles communes : Flavigny-sur-Moselle, Frolois, Marthemont, Méréville, Pierreville, Pulligny et Sexey-aux-Forges, et répondre au plus juste aux besoins de déplacements des usagers.

« Voyager gratuit, ça rapproche ! »

Le réseau T'MM permettra de rapprocher les communes du territoire Moselle et Madon mais également de rendre accessible à l'ensemble des habitants les équipements tels que la Filoche, la zone d'activités Cap Fileo, les commerces de proximité, ou encore la future piscine, sans oublier la possibilité de se rendre dans les communes du territoire pour profiter des chemins de randonnées ou des services publics de proximité !

➤ **Le nouveau réseau T'MM**

Il sera composé de 5 lignes régulières (actuellement 3) avec des correspondances permettant l'intermodalité avec le TER à Pont-Saint-Vincent et à Neuves-Maisons afin de permettre aux usagers de passer la journée à Nancy.

La possibilité de se rendre jusqu'au cinéma de Ludres, pour avoir des correspondances avec le réseau STAN, constitue une des grandes nouveautés du réseau. Le T'MM pourra également vous transporter jusqu'au CHU à Brabois, où il sera possible de prendre le tram pour se rendre à Nancy.

La création d'un nouveau réseau implique nécessairement de nouveaux horaires. Ils ont été conçus de manière à ce que les usagers puissent passer la demi-journée à Neuves-Maisons et la journée à Nancy.

Les lignes fonctionneront du lundi au samedi de 7h à 19h avec un passage environ toutes les 2h et conserveront les mêmes fréquences en période de petites vacances scolaires afin de ne pas pénaliser les actifs. Les horaires changeront simplement les samedis et pendant la période des vacances scolaires d'été.

Le réseau est également adapté aux horaires des établissements scolaires présents sur le territoire de la communauté de communes Moselle et Madon.

➤ **Même si le réseau de transport s'agrandit, il reste gratuit !**

La réorganisation du service de transport nécessite davantage de moyens tant en investissement qu'en fonctionnement : le réseau se dote de nouveaux bus et d'une équipe de conducteurs renforcée.

Quelques leviers permettent de limiter les coûts :

- Le nouveau périmètre de transport urbain élargi à 19 communes permet de collecter le versement transport auprès des entreprises contributrices situées sur l'ensemble de la communauté de communes,
- La fréquence des bus a été optimisée pour répondre aux besoins de déplacements des usagers,
- La desserte des établissements scolaires est assurée par un prestataire privé pour restreindre l'achat de bus et l'embauche de personnel
- **Un transport à la demande : le T'MM +**
Le T'MM+ est un service adapté aux personnes à mobilité réduite ou de plus de 70 ans. Il vous suffit de réserver votre trajet et un minibus vient vous chercher chez vous pour vous emmener où vous voulez en Moselle et Madon. L'usage du T'MM+ est resserré pour répondre aux besoins d'un public en réelle difficulté. La participation des usagers de ce service passera de 1 à 2 €. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la communauté de communes !

Le T'MM à Messein

La commune de Messein sera desservie à partir du lundi 31 août 2015 par 2 lignes du réseau :

→ la ligne A, via le village (circuit de Chaligny à Pierreville)

→ la ligne B via la mairie et le Bois de Grève (circuit de Pont-Sain-Vincent à Flavigny).

Ces deux lignes desservent le quartier de Coteaux, et permettent de se rendre dans le centre de Neuves-Maisons et de se connecter au réseau Stan du Grand Nancy à l'arrêt « Cinéma » à Ludres.

Les collégiens pourront se rendre au collège Callot avec le réseau T'MM, sans inscription préalable.

Les fiches horaires du réseau seront disponibles fin août et téléchargeables sur le site internet de la communauté de communes : www.cc-mosellemadon.fr Rubrique « Se déplacer ».

Pour tout renseignement individuel, vous pourrez venir rencontrer le service transport qui organise une permanence d'accueil tous les jours du 24 au 28 août de 13h30 à 15h30 au Pôle technique situé allée Louis Martin à Neuves-Maisons.

PERMANENCE HABITAT

Dans le cadre de sa politique habitat, La CCMM propose actuellement une permanence habitat chaque mois au siège administratif afin d'apporter aux propriétaires privés les conseils techniques, administratifs et financiers lors du montage de leur projet de rénovation thermique ou encore de travaux d'amélioration de l'habitat (adaptation, transformation d'usage, ...).

Depuis début 2014 et notamment suite à la reprise en régie du suivi animation des aides habitat, les modalités ont évolué dans la manière d'accompagner les porteurs de projet.

En effet, pour être au plus près de nos administrés, Alexandre BADIER est l'interlocuteur principal tout au long du dossier de la première prise de contact téléphonique jusqu'au contrôle des travaux. Ainsi il se déplace à domicile dès le début du projet, ce qui facilite le traitement des demandes à plusieurs titres :

- la collecte de l'intégralité des pièces permettant le montage des différents dossiers de demande de prime,
- la compréhension et l'analyse du projet,
- la vérification de l'adéquation du projet avec la typologie de bâti,
- la relation de confiance avec les propriétaires (très importante pour les dossiers délicats en termes de montage financier).

Les retours très positifs des habitants montrent que ce fonctionnement leur convient et leur évite un déplacement. Après une période de test, il ne semble plus utile de maintenir ces permanences.

Pour toute sollicitation, les administrés doivent s'adresser directement auprès d'Alexandre BADIER
– Technicien habitat et énergie – 03.54.95.65.84 – abadier@cc-mosellemadon.fr

ASSOCIATIONS

FRANCAS-FJEP, VACANCES D'ÉTÉ 2015

Le centre de loisirs des FRANCAS-FJEP de MESSEIN est ouvert du 6 juillet au 28 août 2015 au Foyer Mille-Club.

Les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h00.

Renseignements au : 03.83.47.18.68. ou sur place les mardis et mercredis.

Les dossiers d'inscription sont disponibles au service d'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture, ainsi qu'au Centre de Loisirs.

Les inscriptions seront closes chaque lundi pour la semaine suivante.

FÊTE DU LAC

Organisée par Messein en Fête en partenariat avec la Mairie de Messein, l'École de voile, les Enfants d'abord, L'A.P.E.M, les Francas, Peinture et patrimoine, l'École canine, la Boule Messinoise.



LA BOULE MESSINOISE

La boule messinoise participe à la Fête du lac le **18 juillet 2015** et propose des concours en doublette formée ou pas ouverts à tous, novices, amateurs, ou pros de 10h00 à 22h00. Ambiance musicale assurée et lots de premier choix. Barbecue à midi à 10€ : les personnes intéressées doivent se faire connaître le plus rapidement possible, soit par téléphone au 07 61 88 14 34 ou par mail : laboulemessinoise@gmail.com afin de réserver. Barbecue le soir avec l'apéro offert.

Rendez-vous aussi le **samedi 25 juillet**.

Rappel : inscription 5.00 € pour les non adhérents, 3.00 € pour les adhérents, carte adhésion 10.00 €, tee shirt logoté 10.00 €, gilet sans manche logoté offert dans la limite des stocks pour toute nouvelle inscription.

En septembre, l'association a le projet d'une rencontre licenciés contre adhérents avec la Boule Néodomienne.